

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 MARS 2012**

L'an deux mil douze, le seize mars, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le neuf mars deux mil douze

Membres présents : Mrs LANGLAIS Jean-Charles, SEGUIN Roland, PAVON Daniel, THOMAZEAU Bruno, Mmes POTET Christiane, AVOGADRI Ginette, BUREAU Sylvette, DAVID Eliane, DELAIRE Sylvie, DELAUNAY Séverine Mrs AUBRY Stéphane, FUCHS Christian, GALERAUD Christian, MAIANO Dominique, MARATHE Freddy

Membres absents : Néant

Les membres présents formant la totalité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme POTET Christiane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} MARS 2012

Le procès verbal est adopté à l'unanimité des votants.

BUDGET 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni pour examiner en détail et voter le budget 2012. Les orientations avaient été évoquées lors de précédentes réunions. Monsieur le Percepteur était présent.

Le compte administratif 2011 fait apparaître un excédent global de 75 858,90 € reporté sur l'exercice 2012 et voté à l'unanimité.

Monsieur le Percepteur présente le compte de gestion qui est adopté également.

Fonctionnement

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 470.196,00 €. Les subventions sont reconduites.

Investissement : Les principaux postes sont les suivants :

⇒ Acquisition de terrains	4 830,00 €
⇒ Travaux bâtiments	6 863,00 €
⇒ Travaux Ecole	42 800,00 €
⇒ Travaux de Voirie	65 053,00 €
⇒ Réseaux	11 002,00 €
⇒ Protection incendie	7 000,00 €
⇒ Matériel divers	12 695,00 €
Dépenses prévues en 2011, reportées sur 2012	
⇒ Protection bacs à ordures ménagères	2 400,00 €
⇒ Achat Roto trancheuse	4 800,00 €
⇒ Achat véhicule d'occasion	10 000,00 €

Le budget d'investissement s'élève donc à 313 547,00 €, celui de fonctionnement à 470.196,00 € soit un budget total de 783 743,00 €

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année 2012, soit :

- Taxe habitation :	14,69 %
- Foncier bâti	13,45 %
- Foncier non Bâti	39,71 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	21,54%

CONVENTION AVEC L'ATEL

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la création de l'Association « A.T.E.L. », Association-Travail-Environnement-Loisirs, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est à Consac.

Cette association déclarée à la Sous-Préfecture de Jonzac le 15 février 1994 a pour but de prendre en charge grâce à l'embauche de personnes en difficulté en contrat aidé l'entretien de l'environnement naturel. Cette activité peut s'opérer sur le territoire des communes désireuses d'adhérer sous forme de convention.

Il informe son Conseil Municipal que le Conseil communautaire de la Haute-Saintonge, par délibération du 9 décembre 1994, a autorisé son Président à signer une convention liant la Communauté des Communes de Haute-Saintonge et l'A.T.E.L.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer une convention avec Madame la Présidente de l'A.T.E.L. pour confier l'entretien des zones vertes, ou d'autres petits travaux, ceci afin de préserver l'environnement naturel sur tout le territoire de la commune.

Après avoir pris connaissance des statuts, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer une convention avec la Présidente de l'Association A.T.E.L. pour un nombre d'heures de 400 sur un an, au taux de 7,70 euros de l'heure soit 3080,00 euros.

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.